

Les examens thématiques par les pairs (ETP)

La sûreté nucléaire est une priorité absolue pour l'UE

Sur les 27 États membres de l'UE, 13 exploitent des centrales nucléaires. Il est essentiel que ce type d'énergie soit produit de manière sûre et sécurisée. C'est pourquoi l'amélioration continue de la sûreté nucléaire est une priorité absolue pour Euratom et ses États membres.

Les enseignements tirés de l'accident de Fukushima en 2011 ont donné lieu à la révision de la directive Euratom sur la sûreté nucléaire. S'appuyant sur les tests de résistance effectués sur les centrales nucléaires européennes, la directive révisée (2014/87/Euratom) a introduit un système européen d'examens thématiques par les pairs (ETP), qui a débuté en 2017 et doit être réalisé au moins tous les six ans.

Ce système permet aux États membres de l'UE d'examiner des thèmes qui revêtent une importance stratégique pour la sûreté nucléaire, d'échanger leurs expériences et de recenser les possibilités de renforcer la sûreté nucléaire. Reconnaisant l'importance de l'examen par les pairs dans l'amélioration continue de la sûreté nucléaire, le processus d'ETP, constitué de deux volets, prévoit une autoévaluation puis un examen mutuel par les pairs. Le premier ETP (2017-2019) portait sur la gestion du vieillissement des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche d'une puissance thermique supérieure à 1 MWth. Le deuxième ETP (2022-2024) portera sur la protection contre l'incendie dans les installations nucléaires.

«Les examens thématiques par les pairs renforcent la coopération entre les États membres et la sûreté nucléaire dans l'UE.» Marta Žiaková, présidente de l'ENSREG.

Le groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG), avec l'appui technique de l'Association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA), a défini la méthodologie et le calendrier des ETP, qui reposent sur une expertise des régulateurs nationaux.

La transparence et la participation du public font partie intégrante du processus

La transparence est garantie tout au long du processus d'ETP, qui favorise l'engagement et la participation du public. Tous les documents et rapports pertinents sont publiés sur le site internet de l'ENSREG.

La coopération en matière de sûreté nucléaire entre les États membres est bien établie et contribue à améliorer la sûreté nucléaire, la transparence et l'ouverture à l'égard des parties prenantes européennes et internationales. Les ETP ont pour objectif de recenser les améliorations tant générales que spécifiques à chaque pays et d'assurer le suivi pour chaque pays au moyen de plans d'action nationaux, qui répondront aux conclusions formulées par l'ENSREG et alimenteront également ses travaux futurs.

ENSREG

L'ENSREG fournit des conseils indépendants à la Commission européenne. Il contribue à instaurer les conditions propices à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs, à une compréhension commune en la matière, et à une plus grande transparence dans ces domaines. Non seulement l'ENSREG élabore les exercices d'ETP, mais il les organise et les supervise.

Les ETP impliquent une coopération entre :

- les États membres de l'UE
- ENSREG
- une équipe composée d'experts chargée du suivi des ETP
- la Commission européenne
- WENRA
- les autorités de régulation nationales
- les exploitants
- d'autres parties prenantes